



REUNION DU 13 DECEMBRE 2022

PV N.14

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – FRACHET OLIVIER - VILLENEUVE MICHEL

EXCUSES : MM. BALESTRAT CHRISTIAN – DUFOSSET ALEXANDRE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

**Lors des 4 premières journées de championnat les membres de la Commission des Jeune se sont déplacés sur les rencontres pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l'action.
La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE.**

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 CRITERIUM FOOT A 8 :

Match N°52437 US Feuillardiers 2 / ASPTT Limoges prévu le 10/12/22 :

Se jouera le 17/12/22 à 15 heures

Les équipes peuvent confirmer leur inscription pour la 2eme phase ou inscrire une nouvelle équipe jusqu'au 8 JANVIER 2023 via FOOTCLUB

CATÉGORIE U17

Rappel aux club pouvant monter en U17 R2 en janvier ne doivent pas être enregistrés en temps qu'entente

Les équipes peuvent confirmer leur inscription pour la 2eme phase ou inscrire une nouvelle équipe jusqu'au 8 JANVIER 2023 via FOOTCLUB

U17 D1

Match N°51903 SA Le Palais sur Vienne / Ent Rochechoart fc 2 V du 17/12/23 :

En raison de l'arrêté municipal au Palais sur vienne,
Le match est inversé et se jouera à Rochechoart

U17 D2 POULE A

Match N°51432.2 Pays Arédien / Verneuil sur Vienne SC 2 prévu le 19/12/22 :

Ce match se jouera le 17 décembre 2023 à 15H

**EN RAISON DU MATCH EN RETARD ENTRE PAYS AREDIEN ET VERNEUILSUR VIENNE 2,
LA JOURNEE DU 17/12/22 EST REPORTE AU SAMEDI 07/01/2023**

Coupe U17 :

Les clubs voulant recevoir la finale le samedi 17 juin sont invités à déposer leur candidature au près du District de la Haute-Vienne

Coupe U15

Les clubs voulant recevoir la finale le samedi 3 juin sont invités à déposer leur candidature au district de la Haute-Vienne.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

COUPE U19

Les clubs voulant accueillir la finale le Dimanche 11 juin sont invités à déposer leur candidature au District de la Haute-Vienne.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 10 janvier 2023 à 18h30

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI